

Convocation du 19 mai 2020

L'an deux mille vingt le 25 mai, les membres du conseil municipal légalement convoqués par Mr Morel Claude maire, se sont réunis en session ordinaire, en la salle de la mairie, à 20h, sous la présidence de Mr Morel Claude, maire sortant.

Présents : MM Coquart Arnaud, Daumont Didier, Le Divenah Eric, Mairesse Véronique, Chuette Sylvie, Bernard Benjamin, Ruchot Valérie, Carton Cyndie, Dozinel Sandrine, Allain Cindy, Cretel David

Absents : /

Absent représenté : /

Secrétaire : Mr Benjamin Bernard

Ordre du jour :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Morel Claude, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions :

MM Coquart Arnaud, Daumont Didier, Le Divenah Eric, Mairesse Véronique, Chuette Sylvie, Bernard Benjamin, Ruchot Valérie, Carton Cyndie, Dozinel Sandrine, Allain Cindy, Cretel David

L'organe délibérant a été réuni dans les conditions de droit commun. Etant donné l'état d'urgence sanitaire, et sur la demande du président de séance, le conseil municipal a décidé, sans débat, à la majorité absolue des membres présents de se réunir à huis clos.

Délibération 01-25.05.2020 : Election maire

Mr Daumont Didier, doyen du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Candidat à l'élection du maire :

- Mr Coquart Arnaud

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Mr Coquart Arnaud 9 voix (neuf voix)

Mr Coquart Arnaud ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibération 02-25.05.2020 : Fixation du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Mr Coquart Arnaud, élu maire, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

Délibération 03-25.05.2020 : Election des adjoints

Sous la présidence de Mr Coquart Arnaud, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Election 1^{er} adjoint

Candidats :

- Mr Daumont Didier
- Mr Le Divenah Eric
- Mme Mairesse Véronique
- Mme Ruchot Valérie

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Daumont Didier : 5 voix (cinq voix)
- Mr Le Divenah Eric : 4 voix (quatre voix)
- Mme Mairesse Véronique : 2 voix (deux voix)
- Mme Ruchot Valérie : 0 voix (zéro voix)

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Daumont Didier : 6 voix (six voix)
- Mr Le Divenah Eric : 3 voix (trois voix)
- Mme Mairesse Véronique : 2 voix (deux voix)
- Mme Ruchot Valérie : 0 voix (zéro voix)

Mr Daumont Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint.

Election 2^{ème} adjoint

Candidats au 1^{er} tour :

- Mr Bernard Benjamin
- Mme Dozinél Sandrine
- Mr Le Divenah Eric
- Mme Mairesse Véronique
- Mme Ruchot Valérie

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Bernard Benjamin : 3 voix (trois voix)
- Mme Dozinél Sandrine : 1 voix (une voix)
- Mr Le Divenah Eric : 4 voix (quatre voix)
- Mme Mairesse Véronique : 1 voix (une voix)
- Mme Ruchot Valérie : 1 voix (une voix)

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin

Candidats au 2^{ème} tour :

- Mr Bernard Benjamin
- Mme Dozinél Sandrine
- Mr Le Divenah Eric
- Mme Mairesse Véronique
- Mme Ruchot Valérie

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Bernard Benjamin : 4 voix (quatre voix)
- Mme Dozinél Sandrine : 0 voix (zéro voix)
- Mr Le Divenah Eric : 5 voix (cinq voix)
- Mme Mairesse Véronique : 1 voix (une voix)
- Mme Ruchot Valérie : 1 voix (une voix)

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin

Candidats au 3^{ème} tour :

- Mr Bernard Benjamin
- Mr Le Divenah Eric
- Mme Mairesse Véronique
- Mme Ruchot Valérie

3^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- Mr Bernard Benjamin : 5 voix (cinq voix)
- Mr Le Divenah Eric : 5 voix (cinq voix)
- Mme Mairesse Véronique : 1 voix (une voix)
- Mme Ruchot Valérie : 0 voix (zéro voix)

Mr Le Divenah étant plus âgé que Mr Bernard Benjamin, Mr Le Divenah Eric, a été proclamé 2^{ème} adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait à Beaufort en Santerre, le 27 mai 2020

Le maire, Mr Coquart Arnaud

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de la commune de Beaufort en Santerre
de la séance du 25 mai 2020

Ordre du jour :

-  Délibération 01-25.05.2020 : Election du maire
-  Délibération 02-25.05.2020 : Fixation du nombre d'adjoints
-  Délibération 03-25.05.2020 : Election des adjoints

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Qualité</u>	<u>Procuration</u>	<u>Signature</u>
Coquart Arnaud	Maire		
Daumont Didier	1 ^{er} adjoint		
Le Divenah Eric	2 nd adjoint		
Chuette Sylvie	Conseillère municipale		
Bernard Benjamin	Conseiller municipal		
Ruchot Valérie	Conseillère municipale		
Cretel David	Conseiller municipal		
Carton Cyndie	Conseillère municipale		
Dozinél Sandrine	Conseillère municipale		
Allain Cindy	Conseillère municipale		